

Sommaire

Page 1

-Nouveau CE

Page 2

-Activités Sociales
et Culturelles

Page 3

-Emploi
-Lutte anti-fraude
-Arrêté aptitude

Page 4

-Notations 2016
-Bulletin de Paie

LE NOUVEAU COMITE D'ETABLISSEMENT MAINTENANCE ET TRAVAUX

Notre nouveau CE M&T s'est mis en place le 21 janvier 2016.

Ce comité est présidé par Matthieu CHABANEL Directeur Général du Métier Maintenance et Travaux.

Le CE regroupe la Direction Maintenance et Travaux (dont Infrarail), les 4 EIV, l'ESTI Ile de France et l'ensemble des Infralogs et Infrapôles de province. Un effectif de 26 600 agents y est rattaché.

Outre le rôle de gestion des activités sociales et culturelles, le CE a pour mission d'assurer l'expression collective des salariés. Il permet la prise en compte de leurs intérêts **dans les décisions relatives à la vie économique de l'entreprise.**

Le CE se réunira en séance plénière chaque mois.

Des commissions spécialisées ont été créées pour préparer les réunions plénières.



Comme suite à un différend dans le CE Gares et Connexions, géré par l'UNSA Ferroviaire, la CGT première organisation syndicale dans le CE M&T, a décidé d'exclure l'UNSA Ferroviaire, deuxième organisation syndicale, de toutes les commissions du CE M&T.

La CGT ayant la majorité absolue en sièges, **mais non en voix** (44,37 % des suffrages) a ainsi montré son mépris de la démocratie, de la représentativité du personnel, en excluant l'UNSA ferroviaire (23,57 % des suffrages).

Les pratiques absolument déplorables de la CGT sont connues et ne surprennent même plus. La CGT veut régenter tous les CE, et comme les suffrages ne le lui permettent plus, elle en vient à des pratiques inqualifiables et bien éloignées des intérêts des agents.

L'UNSA Ferroviaire demandera donc, à la Direction, des bilatérales pour se faire présenter les dossiers habituellement expliqués en commission.

Malgré cet incident affligeant, les huit élus UNSA Ferroviaire suivront attentivement les sujets économiques du Métier Maintenance et Travaux, et se feront vos porte-parole, rappelant que toutes les décisions sont prises en séance plénière et non dans les commissions.

ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES



En ce qui concerne l'Epic Réseau, l'Entreprise a choisi de créer des CE nationaux par Direction Métier, pour recentrer les présidences de CE au plus près des décideurs nationaux. A noter qu'elle fait par la même occasion de grosses économies en réduisant le nombre d'élus et les heures de délégation. Pour l'UNSA Ferroviaire, cela affecte la représentativité du personnel.

Pour rappel, l'UNSA-Ferroviaire avait signé l'accord préélectoral qui prévoyait 11 CE territoriaux multi-métiers (à l'instar de celui d'IDF). La dénonciation par la CGT et Sud-rail prive les cheminots de Réseau de 8 CE.

Les CE régionaux restent opérationnels seulement pour les établissements de la Branche SNCF Voyageurs. Mais ils fusionneront aux prochaines élections suite à la mise en place des nouvelles régions administratives. Et leur futur périmètre aurait correspondu aux 11 CE initialement proposés pour Réseau.

La Loi de réforme ferroviaire du 4 aout 2014 prévoit la mutualisation d'une part substantielle des activités sociales et culturelles, pour que tous les salariés aient accès aux mêmes activités sur leur région géographique : cantines, bibliothèques, centre aérés....

La loi laissait la possibilité d'un accord collectif signé avant fin 2015, et à défaut prévoyait un décret de loi imposant cette mutualisation.

La Fédération UNSA Ferroviaire a signé l'accord collectif proposé sur les modalités de gestion des activités sociales et culturelles mutualisées au sein du groupe public Ferroviaire.

Pour que les agents rattachés aux CE nationaux puissent continuer de bénéficier des activités sociales et culturelles régionales, l'accord prévoit que chaque CE national peut céder une part financière de son budget aux CE Régionaux de Mobilités.

Une commission dite « conjointe » est créée dans chaque région pour travailler à cette mutualisation des activités sociales et culturelles. Elle définit les besoins financiers et **il appartient à chaque CE national de faire voter en séance plénière l'adhésion ou pas au programme budgétisé par la commission conjointe.**

A noter que les colonies sont aussi mutualisées via le Comité Central du Groupe Public Ferroviaire (CC GPF ex CCE).



L'UNSA Ferroviaire reste favorable à la mise en place d'activités plus modernes (chèques-vacances, aides financières pour des activités sportives ou culturelles au plus près du domicile des agents, aides financières à la restauration pour les agents travaillant sur des sites sans accès à une cantine SNCF), et reste favorable au développement de la culture (concerts, spectacles, musées...).

L'ACTUALITE DE L'ENTREPRISE

EMPLOI

Guillaume PEPY a annoncé dans la presse que le Groupe Public Ferroviaire embauchera 10 000 personnes en 2016.

Ce nombre est à mettre en rapport avec la **suppression de 1443 postes nets en 2016** annoncés fin décembre.

L'UNSA Ferroviaire s'attend à la création d'emplois dans le secteur numérique et à beaucoup de non remplacements de personnel dans les établissements.

LUTTE ANTI -FRAUDE

Depuis le 11 janvier, SNCF Mobilités teste deux modèles de barrières automatiques à Paris Montparnasse et Marseille Saint Charles pour l'accès aux TGV.

Ce dispositif a pour objectif de réduire la fraude qui s'élève à 200 millions chaque année pour les seuls TGV. Il ne s'agit pas d'un contrôle sureté.



Pour l'UNSA Ferroviaire, la lutte contre la fraude est un enjeu essentiel. Pour autant, l'accueil filtrage avec du personnel, tel qu'il était pratiqué jusqu'à présent paraissait bien préférable aux portiques qui supprimeront à terme du personnel Escal, conduiront dans certains cas à des files d'attente longues et resteront inadaptés aux personnes âgées ou à mobilité réduite.

CADRE SOCIAL - négociations à venir

Guillaume PEPY s'est exprimé dans la presse : il ne souhaite pas abandonner les 35h, mais il voudrait faire, par la négociation, « des 35h plus efficaces aux services des clients », via une meilleure organisation du travail.

L'UNSA Ferroviaire sera attentif aux évolutions et défendra les intérêts des cheminots.

NOUVEL ARRETE APTITUDE (hors conduite)

Parallèlement à la réécriture de la procédure IN 01474, la Direction réfléchit à la **redéfinition des critères médicaux d'aptitude**, à partir des préconisations EPSF intitulées « règles de l'art ».

La réflexion devrait déboucher sur la réécriture de la Directive RH 00963.

L'UNSA Ferroviaire revendique un assouplissement des critères médicaux qui sont aujourd'hui au même niveau d'exigence que ceux pour la conduite des trains et conduisent à de nombreuses inaptitudes.

L'UNSA Ferroviaire revendique aussi un retour des contrôles médicaux d'aptitude sécurité au sein de la médecine du travail.

Une réunion nationale a eu lieu le 25 janvier, les délégations CGT et SUD-rail y étaient absentes. La défense des cheminots et de leur santé est apparemment loin d'être une priorité pour ces OS.





LE SAVIEZ-VOUS ?

NOTATIONS 2016

La **Directive RH 00268 du 01 12 2015** indique les nouvelles modalités concernant les notations et notamment les nouvelles circonscriptions de notation ainsi que les modes de désignation des Délégués de Commission.

Les Délégués du Personnel Maitrise et Exécution sont automatiquement délégués de commission pour leur collège respectif.

Pour les notations des cadres, les délégués de commission sont désignés parmi les élus DP Cadres. La réforme ferroviaire a profondément redécoupé les circonscriptions. Aussi beaucoup d'agents bénéficieront de l'application de l'annexe 5 RH 00910 : les agents qui devaient être promus dans leur ancienne circonscription en garderont le bénéfice. Ils seront alors notés hors compte.

Vos délégués de commission UNSA Ferroviaire restent à votre disposition.

BULLETINS DE PAIE



À compter de janvier 2016, tous les salariés reçoivent leur bulletin de paie à leur domicile.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, opter pour un envoi dans un coffre numérique en substitution de l'envoi papier, via l'application DIGIPOSTE.

L'UNSA-Ferroviaire, créateur de lien social, travaille à votre service.

*Pour les non adhérents : si vous souhaitez **recevoir régulièrement par courriel les publications Maintenance et Travaux** de l'UNSA FERROVIAIRE, merci d'adresser votre demande à*

thevenot.n@unsa-ferroviaire.org

et de nous indiquer votre adresse mail personnelle.

Remarque : les organisations syndicales qui pratiquent l'e-mailing et envoient spontanément leurs publications par courriel, sur toutes les boîtes SNCF, agissent hors charte informatique et hors cadre réglementaire. Cette pratique est interdite.

Vous pouvez consulter notre site via : Intranet ou Internet <http://www.unsa-ferroviaire.org>